

# Région / Faits divers

## Faits divers

### LOIRET ▶ Rave party de Toussaint en Giennois

Environ trois mille « teufeurs » ont passé le week-end de Toussaint à danser, à l'ancienne usine Alizol d'Ouzouer-sur-Trézée, près de Gien. La rave party a commencé samedi et s'est prolongée jusqu'à lundi, réunissant des jeunes venus de toute la France. Un point de rassemblement était situé sur le parking à Bonny-sur-Loire. Samedi soir, les gendarmes de la compagnie de Gien, sont intervenus. Ils ont pu saisir un véhicule avec un groupe électrogène, mais une bousculade s'en est suivie au cours de laquelle un militaire a été blessé à la tête. Un important dispositif de 30 à 50 gendarmes a été maintenu. Des chiens spécialisés en stupéfiants, un hélicoptère survolant la zone, un groupe d'investigation pour identifier les organisateurs, un PC mobile de la gendarmerie, des réservistes ont opéré sur le site de la free party.

### CHER ▶ Série de cambriolages

Les gendarmes du Cher ont constaté une série de cambriolages, dans la nuit de mardi à mercredi, dans le département. Des enquêtes sont ouvertes. À Couargues, un quad a été volé dans le garage d'une habitation. À Bannegon, la porte d'entrée d'une maison a été fracturée. Une maison de Jussy-Champagne a été cambriolée, tout comme une résidence secondaire à Herry. Quatre entreprises ont été victimes de cambriolage, dont l'entreprise Euromac, à Brinon-sur-Sauldre. À Saint-Florent-sur-Cher, un véhicule de marque BMW a été volé à la carrosserie Nivet. À Vignoux-sur-Barangeon, le restaurant Table 76 a été cambriolé. Enfin, les gendarmes ont constaté le vol d'un véhicule et de colis dans une entreprise de Mehun-sur-Yèvre.

MARION BÉRARD

### CHARENTONNAY ▶ Permis retiré

Un homme de 45 ans s'est fait retirer son permis, vendredi, à la suite d'un contrôle de gendarmerie réalisé vers 16 h 15, sur la RN151 à hauteur de Charentonnay. Le conducteur, un habitant des environs de Baugy, a été contrôlé au volant d'une Laguna à 130 km/h (123 km/h retenus après application de la marge de tolérance) pour une vitesse limitée à 80 km/h.

### AUBIGNY-SUR-NÈRE ▶ 1 g d'alcool dans le sang

Un homme de 58 ans a été contrôlé, jeudi, vers 16 heures, alors qu'il conduisait avec une alcoolémie de 0,51 mg par litre d'air (soit 1,02 g par litre de sang). Le permis de cet habitant du Vierzonnais lui a été retiré et son véhicule a été immobilisé.

## Julien Médard était à l'Ambassade de France à Bruxelles

# Dîner gastronomique en Belgique

À l'occasion de la 6<sup>e</sup> édition de Goût de/Good France, le chef Julien Médard était présent, jeudi 21 octobre, à l'Ambassade de France en Belgique, afin de mettre à l'honneur la gastronomie du Centre-Val de Loire.

En 2021, le Centre-Val de Loire est à l'honneur de l'événement gastronomique Goût de/Good France, initié par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, et les chefs Alain Ducasse et Guy Savoy. Tous les ans, depuis six ans, cette grande célébration de la gastronomie française promeut l'art de vivre à la française sur les tables du monde entier.

Du 14 au 22 octobre, l'événement revenait avec la volonté de soutenir la profession vers « une transition durable et d'accompagner les chef(fe)s dans leur nouveau rôle d'ambassadeur d'une gastronomie plus responsable, tant sur le plan humain que sur celui de la santé, de l'environnement ou de l'éducation au goût. » Et ce, à travers le patrimoine culinaire du Centre-Val de Loire.

### Produits locaux et démarche zéro déchet

Dans ce cadre, le chef étoilé de Boulleret, Julien



Julien Médard a cuisiné à l'Ambassade de France à Bruxelles, jeudi 21 octobre. (PHOTOS : AGENCE CATHERINE BARRIER)

Médard, à la tête de L'Ardoise du Marché, était invité à participer à un repas organisé à l'Ambassade de France en Belgique, à Bruxelles, jeudi 21 octobre.

Pour l'occasion, le restaurateur du Berry, épaulé par sa femme Delphine et le chef de l'Ambassade, a concocté un menu qui portait haut les couleurs de la Région. À déguster : un amuse-bouche aux lentilles santerroises, une entrée à base de betteraves bio de la Ferme du Boisseau de Vinon, des fromages du terroir – crottin de Chavignol, Sainte

Maure de Touraine, Bleu du Berry –, le tout, accompagné de vins locaux – un quincy du domaine Portier, un sancerre du Domaine Fouassier ; un pouilly fumé du domaine Pabiot, et un vouvray du domaine de Chanceny.

« Il fallait mettre en avant les produits du Centre-Val de Loire, j'en ai profité pour, plus particulièrement, valoriser ceux du Sancerrois », sourit le chef étoilé.

Et, puisqu'il est engagé dans une démarche responsable, Julien Médard a pu rester fidèle à sa démarche

anti-gaspillage. « Outre les produits de la Région, l'autre ligne directrice était de s'inscrire dans le zéro déchet. D'autant plus que, cette année, l'ambassadeur de l'événement était Christophe Hay, chef doublement étoilé du Centre, reconnu pour sa cuisine durable », note-t-il.

Une expérience enrichissante pour le restaurateur boulleréen. « Nous avons beaucoup de clients belges dans le secteur, donc c'était intéressant de pouvoir cuisiner à Bruxelles », reconnaît-il, alors qu'il a, depuis, repris place derrière ses feux et ses fours, dans le Cher nord.

MÉLANIE PRADALIÉ

melanie.pradalie@centrefrance.com



Un dîner aux saveurs locales.

## Engrillagement de la Sologne

# Mise en examen, Marie Louis reste « sereine » et confiante

Alors qu'elle se bat contre l'engrillagement de la Sologne depuis près de 24 ans, aux côtés de son mari Raymond Louis avec l'association des Amis des Chemins de Sologne (Brinon-sur-Sauldre), Marie Louis est mise en examen pour diffamation.

« Je suis tout à fait sereine, je ne me laisserai pas intimider », assure Marie Louis, secrétaire et webmaster de l'association basée à Brinon-sur-Sauldre, Les Amis des Chemins de Sologne.

Début octobre, la Brinonnaise reçoit un courrier daté du 29 septembre 2021, l'informant de sa mise en examen pour « le délit de diffamation envers un particulier », en tant que webmaster et « directrice de la publication » du site Internet de l'association.

### Une plainte pour diffamation

Une mise en examen qui fait suite à une plainte la visant, ainsi que deux journalistes du *Petit Solognot*, bimensuel gratuit et distribué dans 150 communes de Sologne, déposée par un



Marie et Raymond Louis se mobilisent pour lutter contre l'engrillagement de la Sologne depuis bientôt 24 ans.

(PHOTO D'ARCHIVES)

grand propriétaire de Sologne. « Ce propriétaire a été mis en cause dans un courrier du président de Région François Bonneau, cosigné par Nicolas Vanier, rappelle la secrétaire de l'association. Cette lettre dénonçait l'installation de nouvelles clôtures – et nous sommes allés vérifier sur place –, en violation avec le Schéma régional d'aménagement et développement durable et d'égalité des territoires (Sradddet) fraîchement

adopté. À ce moment-là, nous avons voulu informer nos adhérents et tous ceux qui nous soutiennent et j'ai publié le courrier sur notre site. Aujourd'hui, c'est pour cela que je suis attaquée. »

Une mise en examen dont le député de la première circonscription du Cher François Cormier-Bouligeon, s'est fait écho, notamment lors de son passage sur France 3, mardi 19 octobre, à 18 h 30, sur le plateau de l'émission *À votre avis*.

Invité pour évoquer la chasse en enclos, il a assuré : « Elle (*Marie Louis, N.D.L.R.*) se retrouve mise en examen, comme les journalistes du *Petit Solognot* [...] par un procureur qui essaye de limiter la liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté d'association. Parce qu'il veut continuer à faire ce qu'il veut, parce qu'il pense que l'argent est au-dessus des lois. En tant que député de la République, je lui dis non. Bien sûr, je respecte le droit de propriétés mais nos forêts, nos paysages sont des biens communs, qu'il doit respecter. »

Impliqué aux côtés de l'association brinonnaise depuis de nombreuses années, le député a par ailleurs dernièrement travaillé sur une proposition de loi (*lire notre édition du 30 décembre 2020*) qui sera présentée prochainement à l'assemblée nationale. Une loi visant, notamment à interdire la chasse en enclos.

« Je ne suis pas anti-chasse, et je suis un fervent défenseur de la propriété privée, mais ce qui se passe dans l'enceinte de ces grillages, ce n'est pas de la

chasse, c'est du carnage d'animaux », explique le parlementaire, ajoutant qu'il apporte son soutien total à Marie Louis ainsi qu'aux journalistes du *Petit Solognot*.

### De nombreux soutiens

Depuis l'annonce de sa mise en examen, Marie Louis indique avoir reçu de nombreux témoignages de solidarité. « Cela fait chaud au cœur. Les gens nous soutiennent. Tous les Solognots en ont marre de cette barbarie et ils se révoltent. Nous comptons plus de 900 adhérents au sein de l'association, et d'un millier de sympathisants. Nous voulons nous battre pour préserver notre Sologne, pour les générations futures. Elle ne peut pas être balafrée pour le plaisir d'un seul individu », témoigne la secrétaire des Amis des Chemins de Sologne.

Son avocat, Maître Louis de Redon de Colombier, de son côté, affirme que sa cliente est « confiante dans la justice », et que « l'association ne doute pas que Marie Louis saura démontrer la bonne foi de son engagement et la vérité des

éléments publiés sur le site Internet. »

Pour rappel, depuis près de 24 ans, Marie et Raymond Louis se mobilisent pour alerter sur les grillages qui encerclent les bois de Sologne. Des barrières installées par de grands propriétaires, qui bloquent notamment la circulation du gibier, qui « défigurent, font courir des risques sanitaires sur notre territoire, et donnent lieu à des massacres d'animaux dans l'enceinte de ces grillages », assurent-ils.

M. P.

**INTIMIDATION ?** Alors qu'il dénonce les tentatives d'intimidations auprès de Marie Louis et des journalistes du *Petit Solognot*, François Cormier-Bouligeon déclare lui aussi être l'objet de campagnes visant à le discréditer. « Une association de protection de la propriété privée ressort en ce moment de vieux dossiers pour essayer de me déstabiliser. Je ne me laisserai pas intimider », déclare-t-il.